

Délibération du Conseil municipal

du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 077-217702570-20221215-64_2022-DE



DATE DE CONVOCATION
08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 18

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Jean-Michel LEMSEN.

VOTANTS : 24

Pouvoirs : M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT - Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel LEMSEN.

N° 64-2022

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Ndeye DIA BRANDONE.

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

Droits de place des manifestations commerciales

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de revoir les tarifs des droits de place pour les manifestations commerciales (foire d'automne, fête du printemps, marché de Noël...) sur tout le domaine communal.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Emplacement : 5 € le mètre linéaire
- Chalet par jour : 40 €
- Option barnum : 10 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les recettes seront inscrites à l'article 7336 - Droits de place du budget.

Cette délibération annule et remplace les délibérations du Conseil municipal n° 19-2019 du 8 avril 2019 et n° 45-20219 du 30/09/2019.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Maxence GILLE



Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BORIE